

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### NATIXIS DYNAMISME PLUS

FIA de droit français

Code ISIN : FR0000972853

Société de gestion : Ostrum Asset Management (Groupe BPCE)

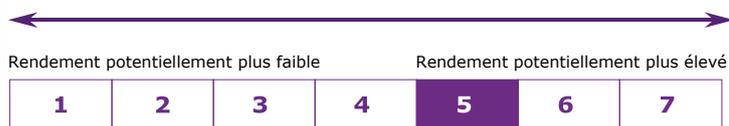
### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 85% dans un seul autre OPCVM ou FIA qui prend alors la qualification de maître. Le fonds est un fonds nourricier du fonds maître NATIXIS PROFIL DYNAMIQUE (Part C).
- L'objectif de gestion du fonds est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. L'objectif de gestion du fonds est donc de maximiser la performance par le biais d'une gestion active et discrétionnaire fondée sur les trois principales classes d'actifs financiers : monétaire, obligataire et actions sur une durée de placement recommandée minimale de cinq ans. La recherche de l'optimisation du couple rendement/risque sur la durée de placement recommandée de cinq ans minimum en utilisant l'ensemble des classes d'actifs et des zones géographiques, ne rend pas pertinente la définition d'un indicateur de référence.
- Les actifs sélectionnés sont principalement libellés en euros mais le risque de change peut représenter jusqu'à 60% de l'actif. Le gérant du fonds a en charge :
  - la gestion du risque global du portefeuille titres,
  - la gestion active des expositions aux différentes classes d'actifs. Il s'appuie, pour ce faire, sur le processus d'investissement global de Natixis AM basé sur l'étude des critères économiques puis la sélection des valeurs qui définit des anticipations, aussi bien sur les variables macro économiques que financières,
  - la gestion du risque de change sur les actifs hors Zone euro,
  - la gestion de trésorerie du fonds.
- Dans le but de maximiser la performance du fonds, le portefeuille peut être investi :
  - En actions et valeurs assimilées et/ou en OPCVM actions entre 55% et 100% de l'actif net, avec une allocation cible moyenne de 80%. Ces actions sont principalement cotées sur des marchés des pays de l'OCDE mais le gérant a la possibilité d'investir sur des marchés de pays émergents dans la limite de 15% de l'actif total. Le gérant pourra également effectuer à titre accessoire des investissements en small caps (petites capitalisations).
  - En titres de créances et instruments du marché monétaire, en titres de taux (taux fixes, taux variables, indexés, convertibles à caractère obligataire), principalement d'émetteurs de pays de l'OCDE et/ou en OPCVM et/ou FIA monétaires et obligataires, jusqu'à 40% de l'actif net. Les émetteurs de pays émergents ne peuvent représenter plus de 15% de l'actif total de fonds. La fourchette de sensibilité globale du fonds est de 0 à 5.
  - En titres négociables émis par des structures de titrisation de crédit appartenant aux tranches présentant la meilleure qualité de crédit (AAA source S&P/Fitch, Aaa source Moody's) et/ou en OPCVM et/ou FIA investis dans ce type d'instruments financiers. L'exposition à cette catégorie d'actifs, en direct ou via les OPCVM est limitée à 10% de l'actif net.
- Le gérant du fonds maître peut également effectuer des investissements en produits matières premières dans la limite de 5% de l'actif net via des OPCVM et/ou des instruments financiers dérivés et/ou des titres intégrant des dérivés.
- Le FIA capitalise ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et sont exécutées quotidiennement sur la valeur liquidative du lendemain, établie après celle de son maître.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



L'indicateur de risque reflète l'exposition diversifiée du FIA avec prédominance des marchés actions par rapport aux marchés obligataires.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

#### Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie** : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.

Le profil de risque du nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du FIA maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.  
Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.  
L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants	2,06%
----------------	-------

### Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance	Néant
------------------------------	-------

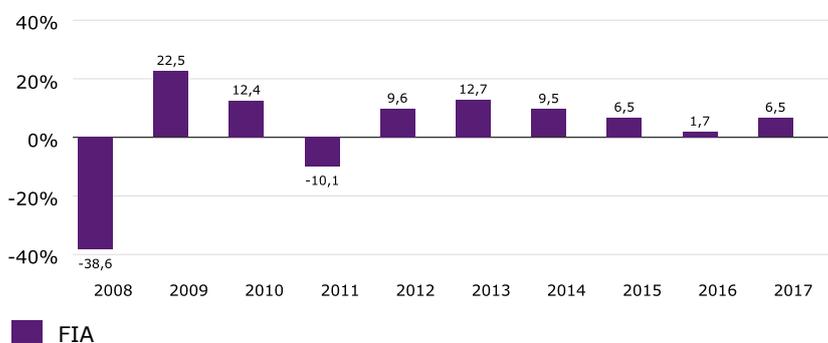
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

**Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de ce FIA, disponible sur le site internet [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com).**

## PERFORMANCES PASSES



- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- **Année de création du FIA : 2001.**
- **Devise : Euro.**

## INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA et de son maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : OSTRUM ASSET MANAGEMENT – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet [www.ostrum.com](http://www.ostrum.com).
- La responsabilité de Ostrum Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.